

Compte rendu du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 2 juin 2017 à 20 h 00

L'an deux mil dix-sept, le deux Juin à vingt heures, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017.

Etaient présents : Christian LAMBLIN, François ROUET, Jacques BEAUMONT, Danielle DAISER, Ghislain JONNART, Patrick HAGARD, Henri de COSSE BRISSAC, F. AUGUSTIN, P. WACH

Pouvoirs : A. BOVELLO pour J. BEAUMONT
S. CARRAUD pour F. AUGUSTIN

Absents excusés : P. BROUMAUULT

Absents : H. PIKE, B. BOSCOQ, Saliha GUETIENNE

Secrétaire de séance : D. DAISER

Le Conseil Municipal,

Décide d'appliquer la RODP 2017 (redevance d'occupation du domaine public) pour EDF, GRDF, et France Telecom

Le Conseil Municipal,

Donne son accord pour la prise en charge par la CCAC du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal) par 6 voix pour 5 contres.

Le Conseil Municipal,

Charge Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec la CCAC pour l'installation et la maintenance des caméras de vidéo -protection sur la commune et Montaby

Le Conseil Municipal,

Mettra en place un nouveau règlement pour la cantine et la garderie dès la rentrée de septembre pour tenir compte des éventuels nouveaux rythmes scolaires.

Par ailleurs, compte tenu du montant des recettes prévus pour la cantine, de nouveaux arrêtés pour la régie seront pris au plus tôt.

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance des dispositions concernant la demande d'urbanisme dans le cadre du RNU qui s'impose en attendant l'approbation du PLU.

Le Conseil Municipal,

N'est pas opposé à ce que les chemins communaux sur Montmélian soient délimités par leurs utilisateurs.

Monsieur le Maire,

Conformément au décret du 20/01/2017 applicable au 01/02/2017 donne son accord pour réévaluer le montant des indemnités de fonction des élus à compter de maintenant.

Monsieur le Maire,

Fait le point sur les problèmes rencontrés par la traversée de la Thève et des étangs de l'épine.

Monsieur le Maire,

Donne la liste des prochains achats et travaux sur la commune :

- Tracteur – tondeuse
- Peinture du chœur de l'église
- Réfection de la toiture du bâtiment principal dans l'eau d'école

Le Conseil Municipal,

Accepte l'achat d'un copieur Toshiba en remplacement du Canon et le rachat de la location de celui-ci par Toshiba.

Le Conseil Municipal,

Charge Monsieur le Maire de signer le nouveau contrat d'entretien du matériel informatique avec l'ADICO.

Le Conseil Municipal,

Décide de ne pas appliquer la taxe sur la publicité extérieure.

Le Conseil Municipal,

N'émet aucune remarque ou observation sur le contenu des nouveaux statuts de la CCAC qui se substituent à ceux en vigueur depuis 2013.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité de ses membres accepte le nouvel accord local de représentation de la commune auprès de la CCAC suite au renouvellement de la municipalité de Lamorlaye (1 délégué et 1 suppléant pour Mortefontaine).

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert de la compétence maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelable avec le SE60.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire prend note que Madame Virginie WACH sera coordinatrice pour le recensement début 2018 sur la commune.

Pour extrait certifié conforme le 02 juin 2017

Le Maire,

Christian

LAMBLIN